

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., ~~DEL CROIX M.~~, VANUEL P., URBAIN M.,
LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., BERNARD D., ~~SCHOTTE M.~~, VICO
A., QUITTELIER C., LEFEBVRE F., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications
M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président,
 - a) donne connaissance de l'agenda : la commission des finances le 03.10.2016, le prochain conseil communal prévu pour le 17.10.2016, la COPALOC le 18.10.2016.
 - b) porte à la connaissance du conseil communal que :
 - la modification budgétaire n°1/2016 a été approuvée par le Ministre des Pouvoirs locaux le 07/07/2016
 - la désignation de Mme Sandrine Buseyne en qualité de conseillère du Conseil de l'action sociale n'a fait l'objet d'aucune mesure de tutelle
 - c) donne la parole à M. Detournay Daniel afin de faire le point sur la rentrée scolaire 2016-2017
2. Mise à l'honneur du lauréat du prix « Agriculteur de valeurs »
MET A L'HONNEUR M. Stéphane BONNET, lauréat du prix « Agriculteur de valeurs »
3. Budget 2016 – Modifications budgétaires n°1 des Fabriques d'Eglises de Jollain-Merlin et Wez-Velvain
17 OUI
4. Budget 2017 – Fabriques d'Eglises de Bléharies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Guignies, Laplaigne, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain et l'Eglise protestante de Rongy
a) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Bléharies

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	12.712,83
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	6.510,96
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	4.625,75
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	4.625,75
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17.338,58
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.355,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	13.983,58
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	17.338,58
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

b) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Hollain

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	14.798,09
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	11.588,28
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	7.207,51
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	3.207,51
TOTAL GENERAL DES RECETTES	22.005,60
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.100,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	14.905,60
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	4.000,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22.005,60
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

c) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Howardries

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	6.189,20
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	5.692,86
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	5.388,88
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	1.296,40
TOTAL GENERAL DES RECETTES	11.578,08
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	950,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	6.535,60
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	4.092,48
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	11.578,08
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

d) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Jollain-Merlin

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	12.713,82
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	5.694,98
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	5.617,81
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	2.867,81
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17.791,63
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.349,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	12.692,63
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	2.750,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	17.791,63
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

e) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Guignies

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	5.542,78
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	1.972,73
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	4.326,82
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	4.326,82
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9.869,60
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	1.728,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	8.141,60
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9.869,60
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

f) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Laplaigne

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	13.067,62
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	5.792,42
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	1.311,68
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	1.311,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES	14.379,30
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.748,50
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	11.630,80
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14.379,30
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

g) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Lesdain

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	8.098,94
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	5.499,57
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	8.121,21
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	5.767,76
TOTAL GENERAL DES RECETTES	16.220,15
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.135,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	9.731,70
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	2.353,45
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	16.220,15
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

h) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Rongy

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	13.422,34
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	9.249,06
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	8.532,86
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	5.032,86
TOTAL GENERAL DES RECETTES	21.955,20
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.490,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	14.965,20
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	3.500,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	21.955,20
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

i) 17 OUI pour la Fabrique d'Eglise de Wez-Velvain

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	9.394,70
Dont le supplément ordinaire (art. R17)	5.531,89
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	2.598,90
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R20)	2.598,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES	11.993,60
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.275,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	8.718,60
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D52)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	11.993,60
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

j) 17 OUI pour l'Eglise protestante de Rongy

TOTAL – RECETTES	
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	10.697,87
Dont le supplément ordinaire (art. R15)	8.695,35
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	2.877,13
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R18)	2.877,13
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13.575,00
TOTAL – DEPENSES	
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.806,00
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	8.769,00
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D47)	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	13.575,00
TOTAL (RECETTES-DEPENSES)	0,00

5. Situation de caisse au 30.06.2016

PREND CONNAISSANCE de la situation de caisse au 30.06.2016

6. Centre de l'action sociale de Brunehaut – Modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2016

Marc Houzé, en qualité de président de C.P.A.S., ne prend pas part au vote.**16 OUI**

a) Service ordinaire

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.351.518,43	2.351.518,43	0,00
Augmentation de crédit (+)	200.070,09	224.867,30	-24.797,21
Diminution de crédit (+)	-202,79	-25.000,00	24.797,21
Nouveau résultat	2.551.385,73	2.551.385,73	0,00

b) Service extraordinaire

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	50.500,00	50.500,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	20.263,59	20.263,59	0,00
Diminution de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	70.763,59	70.763,59	0,00

7. Patrimoine – bien cadastré Brunehaut – 3^{ème} division Bléharis, section B n°53 A3 au lieu dit « Espain Hameau »

a) Acquisition par donation

17 OUI

b) Désignation du Comité d'acquisition pour la passation de l'acte

17 OUI

8. Motion à adopter visant à soutenir le rattachement des communes de Lessines, Silly et Enghien à l'arrondissement électoral de Wallonie Picarde

16 OUI – 1 ABSTENTION (1 élu C.E.C.)

9. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2016

13 OUI – 3 ABSTENTIONS (3 élus PS) – 1 CONTRE (1 élu C.E.C.)

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président entend ensuite les questions orales

a) Mme Alberte VICO souhaite connaître la suite réservée aux colporteurs de Laplaigne et ce suite aux mesures de prudence imposées par la police

b) Mme Cindy QUITTELIER interpelle sur les problèmes de stationnement à la rue des Six Chemins et à la rue des Combattants

c) M. Pierre LEGRAIN s'indigne que le siège social de Végétabilis a été transféré à Frasnes sans que la commune n'est intervenue ainsi que des conditions de sécurité des enfants de l'école de Lesdain à cause de l'escalier de secours.

Il souhaite aussi des précisions sur le compte rendu annuel.

d) M. Michel URBAIN demande le planning pour la réalisation des trottoirs, en fonction des priorités 2015-2016

e) Mr Daniel SCHIETSE souhaite connaître les raisons pour lesquelles la commune a procédé à la taille des haies sur un terrain devenu privé

M. Pierre WACQUIER et les membres du collège communal apportent ensuite les réponses :

a) Mme la directrice générale apporte les précisions que les 3 individus qui ont été interpellés et ils étaient tous les 3 en infraction au RGP, un Pv individuel a été rédigé à mon intention, ils font individuellement l'objet d'une sanction administrative

b) pour la rue des Six Chemins : M. Duhot nous a confirmé qu'il n'y avait aucune possibilité technique de réaliser des emplacements de parking, vu la configuration des lieux. Et les emplacements devant les maisons sont privés.

Pour la rue des Combattants : après accord du SPW, les arrêts de bus vont être déplacés, pour permettre le stationnement de la clientèle plus aisé en respectant le stationnement des riverains

- c) M. Wacquier précise qu'il convient de demander aux responsables de Végétabilis la raison du changement pour Végétabilis. Il précise que la commune n'a pas à s'initier dans la gestion d'une entreprise.
Quant à la sécurité de l'escalier, il a été installé le temps de la construction de l'école et en accord avec le SI. Suite à l'inspection de la communauté française, tout a été déclaré en ordre au point de vue de la sécurité de nos écoles.
- d) la volonté du collège communal est de poursuivre la réalisation des trottoirs mais selon un budget à respecter et selon les ressources humaines que nous disposons. Pour les trottoirs de M. Thiry, il nous est impossible de fixer un agenda
- e) Les formalités de la vente n'étant pas encore complètement achevées, le terrain appartient encore à la commune.

M. Daniel Bernard quitte définitivement la salle du conseil communal.

HUIS CLOS

- 10. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant
- 11. Demandes de mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la mise à la pension de membres du personnel enseignant
- 12. Demande de mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel enseignant